



**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES
PROJETS DE RÈGLEMENT #2003-04-11 ET #2003-05-60,
LE 22 AOÛT 2024 À 17H00

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2024, le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe a adopté les projets de règlement suivants :

1.1. PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 2003-04 EN CONCORDANCE À LA MODIFICATION 337-2023 DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Le présent règlement vise à modifier le Règlement du plan d'urbanisme 2003-04 afin de :

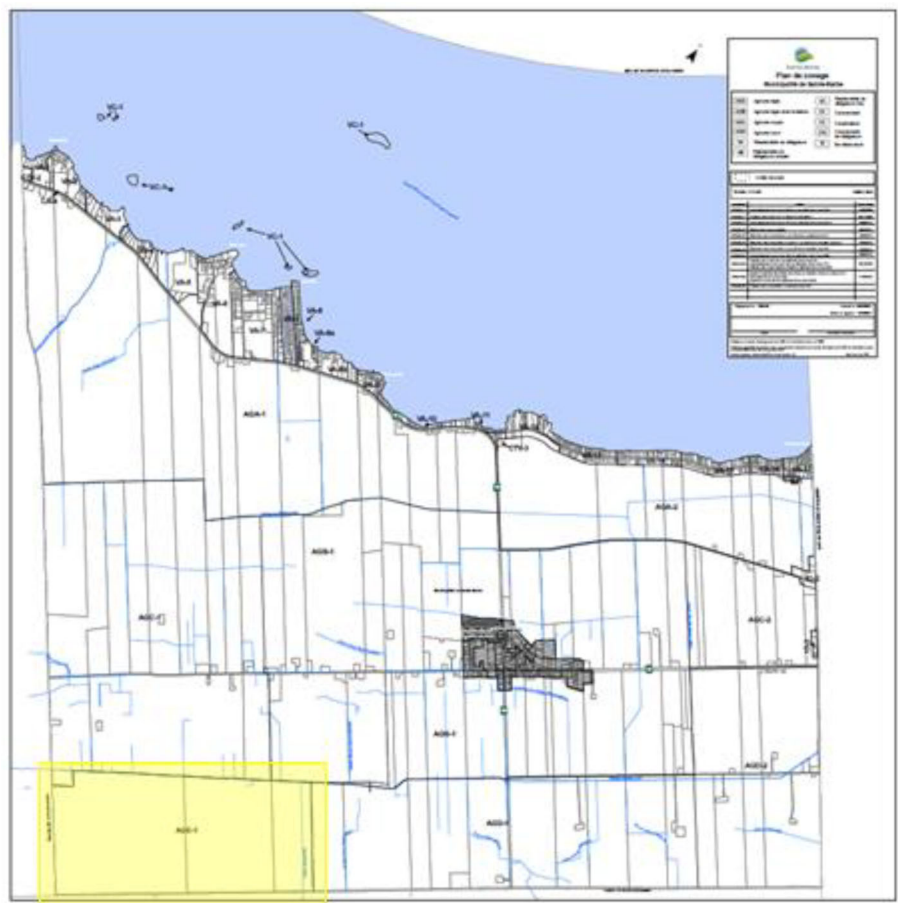
-Remplacer le nom de la grande affectation du sol « Conservation » pour « Agricole »

1.2. PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-60 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2003-05 EN CONCORDANCE À LA MODIFICATION 337-2023 DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage 2003-05 afin de :

-Remplacer le nom de la zone « CO-1 » pour « AGE-1 »

Territoire ciblé par ce projet de règlement :



2. Si vous avez des questions touchant ces projets de règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'hôtel de ville, par téléphone au 450-371-2504, en personne au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, ou par courrier électronique à j.montpetit@ste-barbe.com.

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu **LE 22 AOÛT 2024, À 17H00** à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou toute autre personne désignée par le conseil, expliquera les projets de règlement précités au point 1. Elle expliquera les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement.

4. Ces projets de règlement sont déposés à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Barbe, ce 06 août 2024.



Marie-Ève Clément,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Ève Clément, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 6 août 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour d'août 2024.



Marie-Ève Clément,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe